

CCAS DE COURTHEZON
Procès-Verbal Synthétique
Séance du Conseil d'Administration du jeudi 3 mars 2022 à 18h30

La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 indique que le quorum est abaissé à un tiers pour les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, chaque élu a le droit de posséder deux pouvoirs.

Présents : Nicolas PAGET, Marité LEMAIRE, Vice-Présidente, Cendrine PRIANO-LAFONT, Caroline FAYOL, Paul CHRISTIN, Benoît VALENZUELA, Camille PIERRON, Martine CIMPELLO, Sandy MULLER, Anne-Marie JOUFFROY-BOLOGNA.

Excusés : Lysiane VOISIN pouvoir à Nicolas PAGET, Christiane PICARD pouvoir à Caroline FAYOL, Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Paul CHRISTIN, Sylvie CECCAROLI pouvoir à Marité LEMAIRE, Sylvie CLEMENCEAU pouvoir à Nicolas PAGET, Eliane TURIN pouvoir à Benoît VALENZUELA.

Absents excusés : Violette GARCIA

Secrétaire de Séance : Marité LEMAIRE

Monsieur le Président ouvre la séance, Madame Marité LEMAIRE est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance. La condition de quorum est validée.

Monsieur le Président met aux voix le compte rendu du conseil d'administration du 21 décembre 2021. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

POINT N°1 : BUDGET / RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET DEBAT 2022

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal institué de plein droit. Personnalité juridique distincte de celle de la commune, il est régi par le Code Général des Collectivités Territoriales qui lui impose des organes administratifs ainsi qu'un budget et une comptabilité propres.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux établissements publics administratifs des communes de 3500 et plus (article L 2312-1 du CGCT) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Première étape du cycle budgétaire annuel des établissements publics administratifs, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du Centre Communal d'Action Sociale (analyse rétrospective).

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe a modifié les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB) prévues par le code général des collectivités territoriales (CGCT), aux articles L 2312-1 pour le bloc communal et L 3312-1 pour le département, en vue de renforcer l'information des élus locaux et la transparence en matière financière. Ces dispositions ont fait l'objet d'une circulaire préfectorale datée du 29 novembre 2016.

Le rapport d'orientation budgétaire débattu en Conseil d'Administration présent en annexe sera composé de la manière suivante :

- Rétrospective financière sur l'exécution budgétaire 2021.
- Evolution des ressources humaines.
- Orientations budgétaires 2022.
- Conclusion.

Le Conseil d'administration ayant ouï l'exposé du Président

- **PREND ACTE** des débats sur le rapport d'orientation budgétaires 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de Courthézon

PREND ACTE

Après l'exposé du rapport d'orientation budgétaire Monsieur le Président demande s'il y a des questions

Martine CIMPELLO : Alors, quand on en revient aux heures du personnel du CCAS, vous mettez « la durée annuelle est fixée à 1607 heures sans compter les heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées », le « susceptibles » m'étonne parce qu'on sait qu'elles les font les heures, pourquoi est-il marqué « susceptibles » ?

Nicolas PAGET : Bon écoutez, après c'est de la sémantique, après on peut prendre un autre mot si vous le souhaitez.

Martine CIMPELLO : Non mais on ne les intègre pas, on en parle pas de ces heures.

Nicolas PAGET : Parce que toutes ne les font pas.

Martine CIMPELLO : Mais si, elles tournent à tour de rôle, elles n'en font peut être pas toutes en même temps, mais elles en font quand même toutes.

Nicolas PAGET : Non pas toutes.

Martine CIMPELLO : Bon, peu importe, même s'il n'y en a que deux sur trois qui le font, c'est quand même bizarre qu'on mette « susceptibles » alors qu'elles les font.

Nicolas PAGET : Et bien, parce que, comme je vous le dis...

Martine CIMPELLO : Bon enfin, je ne suis pas déléguée du personnel, c'est simplement une remarque par rapport à ce que vous proposez.

Nicolas PAGET : C'est pas tout le monde effectivement qui les font, c'est pour ça qu'il y a le mot potentiel « heures supplémentaires » puisque ce ne sont pas tous les agents qui le font.

Martine CIMPELLO : D'accord, je veux bien. Alors concernant l'ABS, est-ce que vous avez eu d'autres informations que ça, parce que nous, c'est quand même très succinct ce qui nous a été donné.

Nicolas PAGET : On a reçu le rapport complet qu'on vous fera parvenir, justement on l'a reçu ces derniers jours, donc on vous le fera parvenir. On vous l'enverra à tous, parce qu'effectivement, là on avait eu la synthèse de la présentation.

Martine CIMPELLO : Il nous manque des chiffres quand même.

Nicolas PAGET : Et puis il y avait tout le travail préparatoire, présenté déjà lors de la première présentation, vous vous souvenez sur le diagnostic du centre ville. Donc oui, le rapport est assez lourd, d'ailleurs il faut le télécharger sur une plateforme de téléchargement, il ne peut pas être transféré ainsi. On vous l'enverra à tous et à toutes, bien sûr, pour que vous en ayez pleine connaissance.

Martine CIMPELLO : Alors, justement par rapport à l'analyse des besoins, un chiffre qui nous a été donné, 400 familles en dessous du seuil de pauvreté, on évoque les bons secours, quel budget on affecte à ces bons secours ? Sauf erreur de ma part il était de 1000 euros l'année dernière, on est sur une nouvelle année, qu'est ce qu'on a budgété pour ces bons de secours ?

Nicolas PAGET : Je n'ai pas le budget primitif en tête puisque là, ce ne sont que les grandes orientations. Je pourrai vous le communiquer au budget primitif au prochain Conseil d'administration. C'est au prochain Conseil d'administration qu'on passe le budget primitif ?

Sandra COURTET : Oui.

Nicolas PAGET : Donc là on aura le détail des lignes, là je ne l'ai pas, mais dans le budget primitif on aura toute la maquette avec le détail des lignes et je pourrai vous en parler.

Martine CIMPELLO : Maintenant on sait qu'il faut quand même faire plus et que la situation actuelle va faire que tout va augmenter.

Nicolas PAGET : J'en parlerai en point divers, effectivement et à juste titre, il n'est pas impossible que dans l'année on soit amenés à revoir notre budget en matière d'accompagnement social.

Marité LEMAIRE : Il ne faut pas oublier aussi qu'il y a l'aide des assistantes sociales, et avant de donner un bon, je fais en sorte que les personnes voient l'assistante sociale pour être aidées aussi.

Martine CIMPELLO : Je sais bien, parce que nous on fonctionne de la même façon, je vous avait proposé de venir voir nos dossiers, je peux vous assurer qu'on a des dossiers complets, qu'on connaît les personnes, et que les trois quarts du temps de toutes façons, ce sont les assistantes sociales qui les envoient et nous, on vient en complément parce qu'elles ne peuvent pas tout non plus.

Compte tenu de la promotion d'un agent au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, il convient de procéder à la fermeture d'un poste : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet de 28 heures par semaine.

Le Conseil d'administration ayant oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** la fermeture du poste ci-haut détaillé ;
- **DIT** que le tableau des effectifs du CCAS de COURTHEZON est actualisé en conséquence ;
- **AUTORISE** la Vice-Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANNIMITE

VOTANTS : 16

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Points divers

Au sujet de la guerre en Ukraine et de la distribution des dons

Martine CIMPELLO : Qui va gérer l'expédition de la collecte?

Nicolas PAGET : Alors, ça a été le point qui a fait qu'on a tous pris beaucoup de retard à créer ces centres sur le Vaucluse, ce sera la Sécurité Civile, et à défaut, si ce n'est pas la sécurité civile, ce sera l'association des maires de Vaucluse qui transportera. Mais c'était la grande difficulté qu'on rencontrait tous : «quels débouchés après avoir recueilli tous les dons? », parce qu'il fallait trouver des organismes avec lesquels on puisse travailler avec certitude que ça ira jusqu'au bout. On ne peut pas se ranger à une initiative privée, bien qu'il y en ait eu beaucoup et je tiens à le signaler ici, c'est qu'on a beaucoup de courthézonnais qui nous ont écrit pour donner ou pour accueillir. J'ai été particulièrement touché par ces signes de solidarité et de fraternité avec le peuple ukrainien donc je tenais à vous le signaler.

Au sujet de la présentation du ROB par Monsieur le Président

Camille PIERRON : Est-ce -que quand vous faites le compte rendu financier, vous pouvez parler un peu plus lentement

Nicolas PAGET : D'accord

Camille PIERRON : Parce que mes neurones sont fatigués, merci.

Nicolas PAGET : Monsieur PIERRON, pas de problème. Pour le budget primitif, on prendra tout notre temps pour l'expliquer.

Au sujet des dons pour l'Ukraine

Nicolas PAGET : Le Secours Catholique, vous avez une opération qui va se mener pour l'Ukraine?

Martine CIMPELLO : Nous on reste sur le principe du don numéraire parce que nous faisons partie de CARITAS ; CARITAS, que l'on trouve dans tous les pays éventuellement concernés à l'heure actuelle, donc pour nous ce sera des dons avec réduction fiscale parce que ça rentre dans le principe du don.

Nicolas PAGET: Ok, très bien. La commune de Courthézon, offrira aussi une dotation au centre de dons de couvertures de survie et de sacs de couchage et puis, je l'ai proposé à l'équipe qui l'a accueilli favorablement, on proposera une délibération pour faire aussi un don financier au prochain Conseil municipal.

Martine CIMPELLO : L'école Notre Dame met aussi en place une collecte et eux ce sera acheminé par la Croix Rouge.

Nicolas PAGET: D'accord, la Croix Rouge a répondu positivement.

Martine CIMPELLO : Oui, c'est une des mamans dont le père a des origines ukrainiennes qui a demandé à l'école si on pouvait éventuellement faire quelque chose, tout s'est organisé et ce sera transporté par la Croix Rouge.

Nicolas PAGET: Et bien écoutez, c'est une bonne nouvelle parce que la Croix Rouge a décliné de travailler avec l'association des maires de France, donc c'est une bonne nouvelle qu'elle accepte d'autres initiatives.

Martine CIMPELLO : Elle avait peut être peur de la quantité.

Nicolas PAGET : Peut être, si on doit avoir peur de quelque chose c'est plus de la guerre que de la quantité des dons, si je peux me permettre.

Martine CIMPELLO : Je crois qu'il faut quand même... la particularité c'est qu'il faut être sûr que ça arrive au bon endroit. On en a connu des problèmes avec les dons...

Nicolas PAGET : Mais bien sûr, on a eu une initiative individuelle à Courthézon, qui nous a proposé, qui connaissait un ami polonais, chauffeur. C'est pas possible, on est obligé de passer par des canaux formalisés, on a pas le choix.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 18h55.

: